
CABINET

TRAVAIL LIBERTE PATRIE

SECRETARIAT GENERAL

DECISION N° 125 /2026/MEN/CAB/SG
portant découpage de l'année scolaire 2026-2027

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Vu l'ordonnance n°16 du 6 mai 1975 portant réforme de l'enseignement au Togo ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et des ministres ;

Vu le décret n°2018-130/PR du 28 août 2018 portant statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement ;

Vu le décret n°2025-022/PC du 08 octobre 2025 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Vu l'arrêté n°1049/MEPSTA/CAB/SG du 25 juin 2021 fixant les conditions et procédures de création, de fonctionnement et de renouvellement d'autorisation de fonctionnement des établissements scolaires et centres de formation privés laïcs et confessionnels, des enseignements préscolaire, primaire, secondaire, technique et professionnel ;

Vu l'arrêté n°014/MEPS/CAB/SG du 16 janvier 2025 fixant les conditions et procédures de création et d'obtention des autorisations des établissements scolaires privés de l'enseignement général ;

Article 1^{er} : L'année scolaire 2026-2027 est découpée comme suit :

DECOUPAGE	PERIODE	DUREE
PREMIER TRIMESTRE (14 semaines 3 jours)		
Première période de cours	Du lundi 14 septembre 2026 au mercredi 23 décembre 2026 au soir	14 semaines 3 jours de cours
CONGES DE NOEL	Du mercredi 23 décembre 2026 au soir au dimanche 3 janvier 2027 au soir	11 jours
DEUXIEME TRIMESTRE (13 semaines)		
Première période de cours	Du lundi 4 janvier 2027 au matin au vendredi 12 février 2027 au soir	06 semaines de cours
Congés de détente	Du vendredi 12 février 2027 au soir au dimanche 21 février 2027 au soir	1 semaine
Deuxième période de cours	Du lundi 22 février 2027 au matin au vendredi 9 avril 2027 au soir	7 semaines de cours
CONGES DE PAQUES	Du vendredi 9 avril 2027 au soir au dimanche 18 avril 2027 au soir	9 jours
TROISIEME TRIMESTRE (13 semaines)		
Période de cours	Du lundi 19 avril 2027 au matin au vendredi 16 juillet 2027 au soir	13 semaines de cours
GRANDES VACANCES (8 semaines)		
Période	Du vendredi 16 juillet 2027 au soir au dimanche 12 septembre 2027 au soir	
Rentrée pédagogique	Du 6 au 10 septembre 2027	
Rentrée scolaire 2027 - 2028	Lundi 13 septembre 2027 au matin	

Article 2 : Les activités culturelles se déroulent au cours de la dernière semaine avant les congés de Pâques.

Article 3 : la rentrée scolaire 2027-2028 est fixée au lundi 13 septembre 2027 au matin.

Article 4 : Les dates de la rentrée et des vacances universitaires sont fixées par le Ministre délégué chargé de l'enseignement supérieur et la recherche.

Article 5 : Les établissements scolaires privés laïcs et confessionnels des enseignements préscolaire, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle sont tenus au respect strict du découpage de l'année scolaire 2026-2027.

Article 6 : Les apprenants en formation par alternance dans les établissements et centres de formation, les apprentis en formation chez les maîtres artisans et les professionnels en perfectionnement ne sont pas soumis au présent découpage. Ils suivent leurs programmations habituelles.

Article 7 : La présente décision ministérielle qui prend effet pour compter de la date de signature, sera publiée au journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le **12 9 JUIL 2026**
Le Ministre de l'éducation nationale

SIGNE

Mama OMOROU

Pour ampliation,
Le Secrétaire Général,

Barakpété AHIYA



Ampliations :

PC (CR)	1	DRE	7	UNICEF	1
PR(CR)	1	IESG	19	AFD	1
AN(CR)	1	IETFP	7	PLAN INTERN TOGO	1
Sénat (CR)	1	IEPP	64	UNESCO	1
CAB/MEN	1	INFPP	1	GIZ	1
CAB/MDESRS	1	Dir fin.	1	BANQUE Mondiale	1
SG/MEN	1	Dir Ens Conf.	1	COFESYET	1
OBAC	1	APELT	1	Dir.Ens Catho.	1
OEPS	1	UFEPLAT	1	Dir. Ens.Islamique	1
IGE	1	UTAPE	1	JORT	1
Dir/MEN	31	CNT/EPT	1		
Dir/MDESRS	7	FETAPH	1		